



*reçu Marie*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-152

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-huit décembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2018

**Étaient présents** : Mme BONNICEL, Mr FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GAUTHERON, M. KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, Mr LECHER.

**Avaient donné procuration** : M. DAMBRINE à Mme BONNICEL, M. FICHOT à Mr FRIAUD, Mme VATAN à Mr MARCONNET à partir de 20 h, Mme MARCEL à Mme DUCOURTIOUX, M. GUERIN à M. MORAND.

Monsieur FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

### **OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DE LA NIEVRE « RESO » POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN PROFESSEUR DE DANSE**

Madame le Maire expose que pour la nouvelle saison 2018-2019 de l'atelier danse, la Municipalité a décidé de renouveler sa confiance à Vanessa OUSTRIC, mise à disposition par l'établissement public de coopération culturelle de la Nièvre "RESO", pour l'enseignement de la pratique de la danse jazz.

Cet établissement a pour mission de permettre la réalisation des projets musicaux et chorégraphiques élaborés au plan local par les communes, les EPCI ou les associations, à l'aide de personnels qualifiés mis à disposition de ces structures

#### **Mairie**

54 avenue Louis Fouchère  
BP 90121

58641 Varennes-Vauzelles

tél : 03.86.57.17.49

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

La contribution de la Ville pour cette mise à disposition représenterait une participation qui s'élève à 2 123 € pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018 et de 4 330 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, soit un total de 6 453 € pour la collectivité.

L'aide du Conseil Départemental pour la saison 2018/2019 est de 4 870 €

De plus, Madame OUSTRIC est également professeur de danse classique et nous avons reçu des demandes pour cet enseignement. Il a donc été décidé de mettre en place un cours d'initiation à la danse classique d'une heure à compter du samedi 17 novembre dernier.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention pour l'enseignement de la danse jazz ainsi que l'avenant pour l'heure supplémentaire de danse classique et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 19 Décembre 2018

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

